



CONSEIL D'ETABLISSEMENT

mercredi 12 novembre 2025

1. Accueil et tour de table des participants (p.3)

2. Bilan des inscriptions 2025–2026 (p.4-6)

3. Retour sur les actions et projets 2024–2025 (p.7)

4. Les projets 2025–2026 (p.8)

↳ **Questions et échanges sur les parties 2, 3 et 4** (p.9)

5. Rappel des directives 2025 (p.10)

6. Les orientations budgétaires 2026 (p.10)

↳ **Questions et échanges sur les parties 5 et 6** (p.11-12)

7. Echanges et propositions pour la suite (p.13)

* Contexte / * Impacts / * Eléments positifs /

* Points de vigilance / * Suites à donner

8. Autres questions et éléments partagés (p.14)

Prochaines étapes (p.14)

1

2

3

Compte-rendu de
presentation et
d'échanges



1. ACCUEIL et TOUR DE TABLE des participants

Commission Culture CCPSG

Dominique FRASLIN (*Vice-présidente Culture,
Elue à St-Gildas-des-Bois*)

EPCI

Géraldine SIMON (*Responsable du pôle Services à
la population*)

Adrienne SAGE (*Représentante du personnel et
adjoite de direction réseau des bibliothèques*)

REPRESENTANTS Familles, parents et élèves

Nils HAMEL (*Elève adulte – formation sonorisation*)

Elodie MILHAUD (*Mère de 2 élèves – saxophone, piano*)

Céline RIALLAND (*Mère de 2 élèves – trombone, batterie*)

EQUIPE enseignante et administrative

Adeline GUIHARD (*Enseignante artistique*)

Laure DUCOS (*Enseignante artistique*)

Isabelle MILLOUR (*Enseignante artistique*)

Patrice GAVORY (*Enseignant artistique*)

Ronan BOUICHET (*Enseignant artistique*)

Yannick NEVEU (*Enseignant artistique*)

Karine EVAIN (*Enseignante artistique et assistante administrative*)

Tiphaine GRENIER-SEGALEN (*directrice*)

Le compte-rendu de ce Conseil d'établissement sera envoyé à l'ensemble des participants et, plus largement, aux élus de la commission culture, à la direction de l'EPCI ainsi qu'à l'ensemble des usagers et de l'équipe pédagogique de l'EMI.

Il sera également mis à disposition en téléchargement sur les pages EMI du site de la CCPSG – partie « Présentation de l'EMI » :
<https://www.cc-paysdepontchateau.fr/loisirs-culture/ecole-de-musique/presentation-de-lecole-de-musique-intercommunale-2/>

Le présent PowerPoint de présentation fait office de compte-rendu avec ajout en bleu des éléments d'observations, d'échanges et d'éclairages apportés oralement lors de la réunion.

2. BILAN DES INSCRIPTIONS 2025-2026

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Effectif total	292	287	302	316	325	326	313
Nb de réinscrits	/	217 (74.3%)	211 (73.5%)	227 (75%)	235 (74.3%)	217 (66.8%)	236 (72,4%)
Moins de 18 ans	260	257	264	262	260	253	248
Adultes	32	30	38	54	65	73	65
Elèves de la CCPSG	271	260	267	281	285	286	281
Elèves hors CCPSG	21	27	35	35	40	38	32
Instrumentistes	189	191	193	187	191	189	179

Développement des dispositifs, et donc des effectifs, afin de maintenir le statut « école ressource » (subv° départementale)

* Mise en place du Parcours de Découverte Instrumentale (PDI)
* Ouverture classe violon

* Accueil répétitions de groupes amateurs constitués du territoire
* Mise en place d'une formation « Sonorisation »

313 élèves
[248 enfants, 65 adultes]
dont 236 élèves réinscrits sur l'effectif de l'année 2024-2025

L'effectif total de l'EMI a connu une hausse régulière depuis 2020-2021 ; petite baisse à noter en cette rentrée 2025-2026.

La dynamique de développement des effectifs depuis 2020 répondait à l'impératif de revenir au seuil minimum des 300 élèves afin de maintenir le statut d' « Ecole Ressource » et percevoir la subvention départementale (entre 18 000€ et 22 000€ selon les années). Cette orientation a changé en mai dernier.

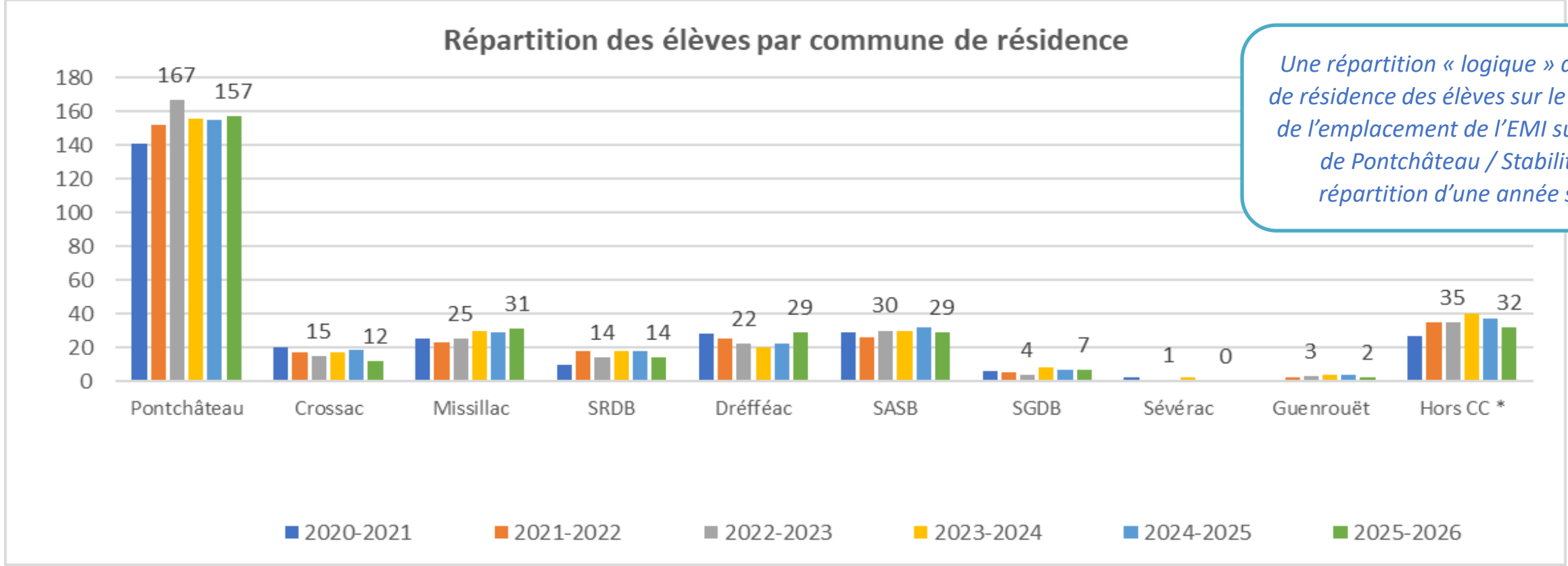
Augmentation du public adulte des dernières années (CCPSG et hors CCPSG) : cette évolution est due à certains nouveaux dispositifs proposés sans impact sur le temps de cours global, ni sur les places en cours individuels => Pratiques Collectives, formation sonorisation, FM adulte, répétitions de groupes.

Ainsi, l'augmentation du nombre d'élèves n'est pas forcément en lien à une augmentation du coût RH, les disciplines collectives pouvant accueillir un nombre important d'élèves ou encore via des dispositifs sans aucun coût rh du tout (ex accueil de répétitions de groupes amateurs). Cela peut même permettre une hausse des recettes tout en maintenant un temps de cours égal.

Effectif par tranche d'âge	- de 5 ans	5 à 9 ans	10-14 ans	15-18 ans	19-24 ans	25-59 ans	+ de 60 ans
2025-2026	/	139	94	14	0	59	7
2024-2025	/	131	100	22	0	64	7
2023-2024	/	136	98	25	1	58	7
2022-2023	/	128	106	27	2	44	9

Intérêt croissant des plus de 25 ans pour l'enseignement musical à l'EMI / Une perte des élèves entre 19 et 25 ans due aux départs des jeunes vers les études supérieures (territoire rural).

Aux niveaux tant pédagogique que social : les adultes apportent une réelle dynamique au sein d'une école de musique, d'où l'importance de préserver l'accueil de ce public.

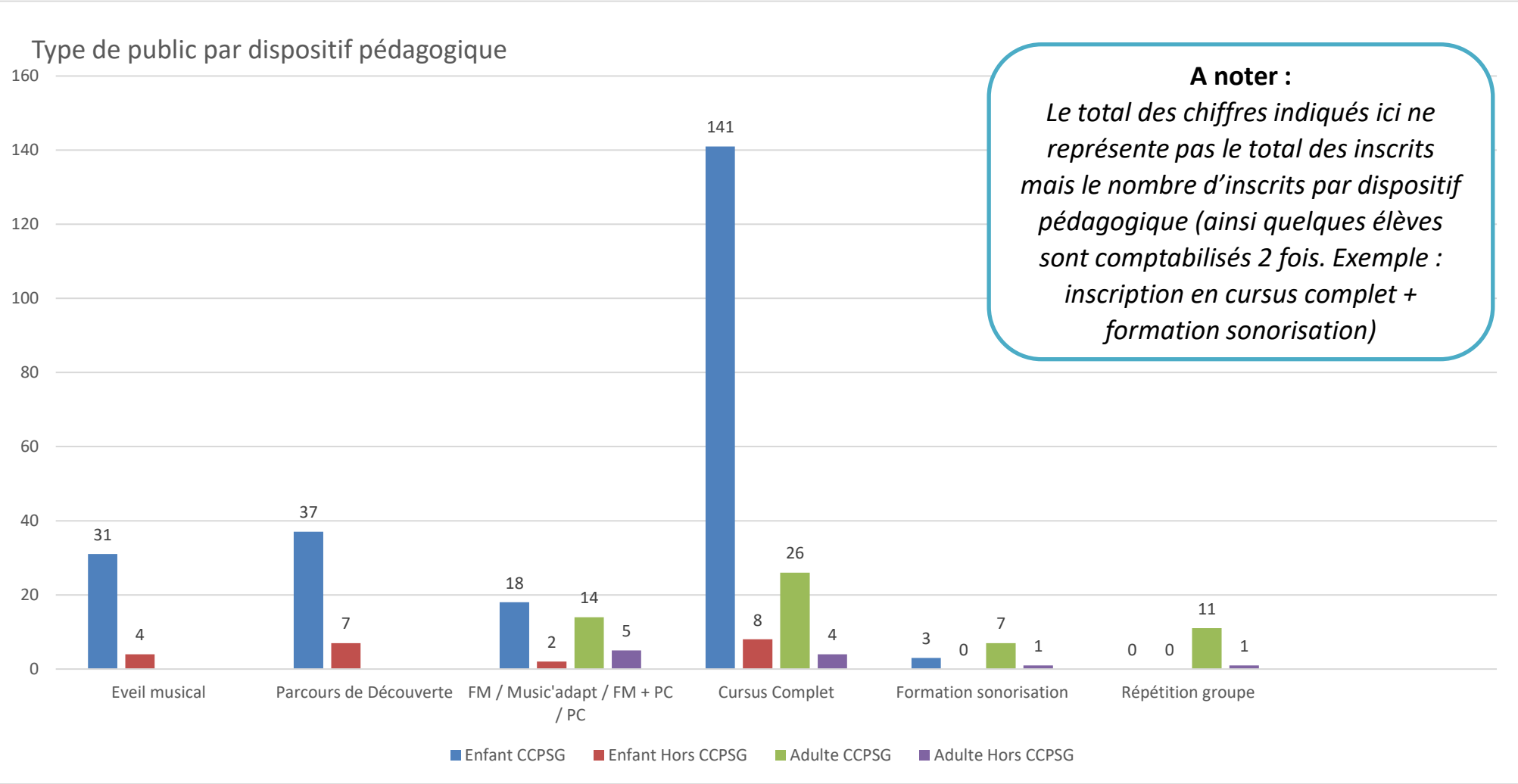


Une répartition « logique » des communes de résidence des élèves sur le territoire au vu de l'emplacement de l'EMI sur la commune de Pontchâteau / Stabilité de cette répartition d'une année sur l'autre.

* Hors CC 25-26 : Fégréac (1) / Donges (5) / Besné (7) / St-Malo-de-G (1) / Savenay (5) / La Chapelle des Marais (2) / Marzan (2) / Campbon (5) / La Chapelle-Launay (1) / Lassy (1) / Quilly (1) / St Omer de Blain (1)

TOTAL Public par dispositif pédagogique	Eveil musical	Parcours de Découverte	FM / Music'adapt / FM+PC / PC	Cursus complet	Formation sonorisation	Répétition de groupe
	35	44	39	179	11	12

Un socle fort d'élèves en Eveil musical, Parcours de découverte et Cursus complet



A noter :
Le total des chiffres indiqués ici ne représente pas le total des inscrits mais le nombre d'inscrits par dispositif pédagogique (ainsi quelques élèves sont comptabilisés 2 fois. Exemple : inscription en cursus complet + formation sonorisation)

236 réinscrits	ENFANTS		ADULTES	
	188		48	
	CCPSG	Hors CCPSG	CCPSG	Hors CCPSG
	176	12	39	9
77 inscrits	ENFANTS		ADULTES	
	60		17	
	CCPSG	Hors CCPSG	CCPSG	Hors CCPSG
	51	9	15	2

La question de l'accueil prioritaire d'enfants du territoire : les chiffres et les modalités d'intégration des élèves montrent clairement la vigilance déjà mise en place chaque année sur ce point. Les adultes du territoire ne sont jamais prioritaires et entrent dans une classe instrumentale uniquement si des places sont encore disponibles après étude de l'ensemble des demandes de réinscription puis d'inscription (suivent les publics enfants hors territoire puis adultes hors territoire). Cf. Règlement intérieur de l'EMI – article 2.1.

A noter par ailleurs que certains adultes attendent 1 ou 2 ans, voire plus, avant de pouvoir intégrer une classe d'instrument (en s'inscrivant généralement dans un cours collectif – pratique collective et/ou FM – en attendant).

En 2025-2026...

Public Hors CCPSG (32 élèves) *		
	Disciplines collectives	Cursus complet avec cours d'instrument
21 réinscriptions	9	12
11 inscriptions	11	0

** Les élèves hors CCPSG sont toujours acceptés après vérification des places disponibles (que ce soit en cursus complet [cours individuels] ou dans les cours collectifs). En 2025-2026 : aucun nouvel inscrit hors territoire n'a été intégré à un cursus complet (cours individuels).*

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

	2024-2025	2025-2026
Nombre d'enseignants	18	16
Nb heures hebdomadaires de cours	154.58 h (+ 4.66HC)	145.08 h (+ 3.5HC)
Equivalent TP	7.73	9.07
TP	0	0
Titulaire FPT	8	8
CDI	3	3
CDD *	7	5

* Passage de 7 CDD en 2024-2025 à 5 CDD en 2025-2026 :

- ⇒ Non renouvellement du contrat de l'enseignant remplaçant en Trombone-Tuba (orientation budgétaire « non remplacement des agents en arrêt »)
- ⇒ Départ d'une enseignante en CDD (Eveil, Chorales) = heures dispatchées sur différents contrats pour maintien d'un maximum de disciplines, de propositions possibles et d'une cohérence pédagogique globale.

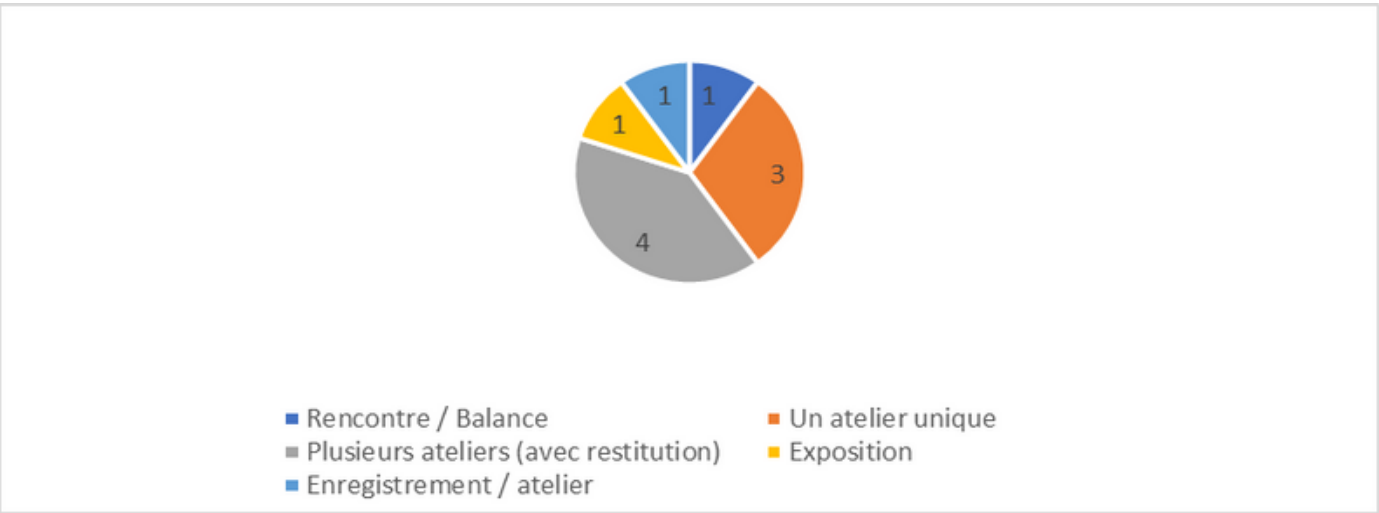
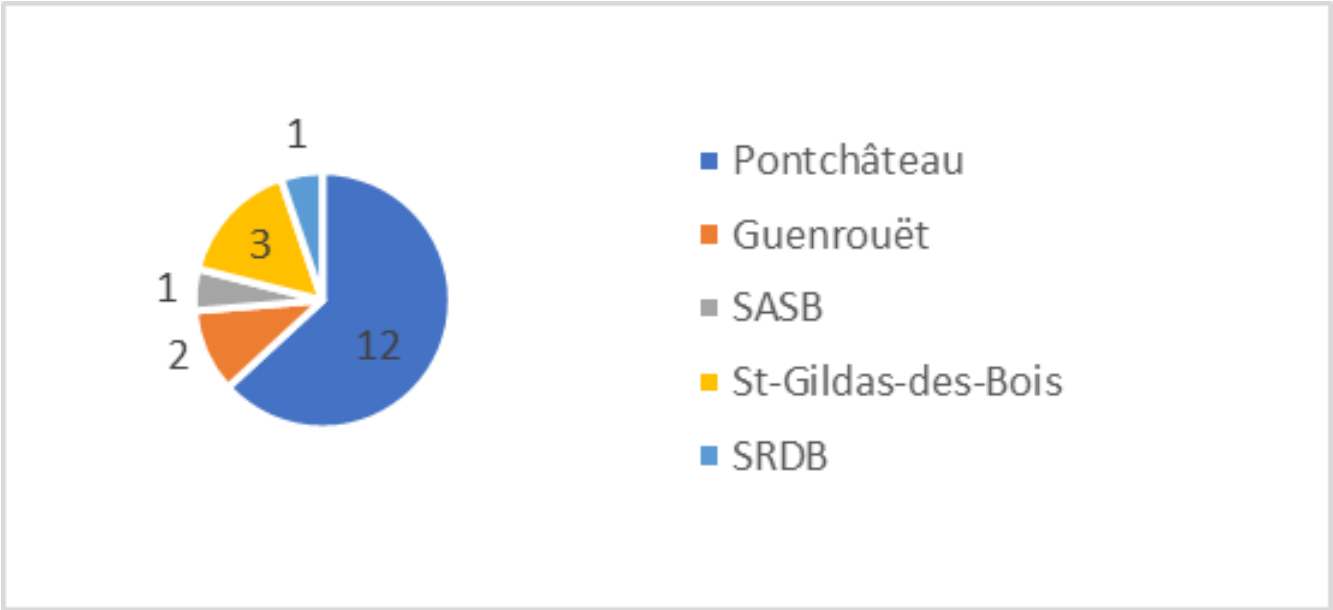
3. Retour sur les ACTIONS et PROJETS 24-25

19 concerts d'élèves et événements musicaux

1 050 public touché

Communes concernées pour 24-25

(Sur un an, toujours 5-6 communes différentes touchées par les actions de l'EMI (alternance chaque année)



10 rencontres d'artistes / à destination des élèves

Rencontres avec ou sans atelier avec l'artiste / Lien au monde du spectacle

Dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle (EAC)

- Poursuite des partenariats avec les établissements scolaires primaires (Interventions en Milieu Scolaire « IMS ») : en 23-24, 336 élèves touchés dans les écoles publiques et privées de 4 communes (Pontchâteau, Crossac, Ste-Anne-sur-Brivet, Ste-Reine-de-Bretagne).
- Interventions d'un enseignant de l'EMI auprès d'une douzaine d'élèves de l'école St-Joseph (classe ULIS)
- Hors 24-25, interventions d'un enseignant auprès de la classe Segpa du college F. Kahlo

Le budget de ces actions :

- Des actions sans budget spécifique (temps induit / missions des enseignants) : les 19 actions, échappées, rencontres au plateau au Carré d'argent
- Un budget spécifique d'actions culturelles : 8 600 € pour 24-25 (artistes & technique)
 - Les RDV de l'Erdre (champ social et EMI) : 17 000€ EPCI et 1 500€ Commune de Guenrouet
 - Les IMS : 5h EMI (4 communes) + MIXT (5 communes)

Les partenaires en 24-25 :

Le réseau intercommunal des bibliothèques, le Carré d'argent, Athénor (scène nomade de St-Nazaire), les RDV de l'Erdre, le festival La Corde Raide, la comédie pontchâtélaine, les communes de la ccpsg, les établissements scolaires (publics et privés).

4. Les PROJETS 2025-2026

Les RENDEZ-VOUS RECURRENENTS à retrouver en 2025-2026 :

- Semaines familles (semaine du 26 janvier et semaine du 08 juin)
- L'EMI au Carré d'argent (samedi 06 juin)
- Le concert de fin d'année (mercredi 24 juin)
- Un concert autour des Pratiques Collectives en milieu d'année / lien aux évaluations de fin de cycles (mercredi 11 mars)
- Des échappées autour d'une ou plusieurs classes (informations à venir dans le flyer hors les murs)
- En lien au réseau des bibliothèques :
Des rencontres percussions dans les bibliothèques (11 mars et 14 avril)
Projet Musi'contes (mai-juin)
Participation aux 10 ans de la médiathèque (vendredi 20 mars)
- En lien au Carré d'argent => partenariat autour des spectacles Estuaire, Cavalcade en Cocazie, Hugh Coltman, Racine.
- Les RDV de l'Erdre



Flyer Hors les Murs

*Communication sur les actions du semestre
janvier-juin 2026
= Diffusion en janvier 2026*

Les actions du 1^{er} trimestre (octobre-décembre 2025) :

- Ouverture des **classes de Formation Musicale** aux parents
- Un temps de **rencontre au plateau avec les musiciens du spectacle « Estuaire »**
(mercredi 03 novembre)
- **Armél DUPAS : accueil du pianiste** actuellement en résidence chez Desevedavy,
accompagné d'un technicien-accordeur autour du thème « Le piano, miroir du pianiste »
(samedi 15 novembre)
- **- 37, Cielskaia**
Suite à l'appel à témoignages lancé cet été en lien avec la pièce 37,
Cielskaia, diffusée le 13 janvier 2026 au Carré d'argent, les récits
personnels d'exil et de retrouvailles familiales, partagés par les
habitants du territoire prennent vie grâce à la Compagnie la fidèle
idée lors de lectures théâtralisées uniques. Ces lectures seront associées à des moments
musicaux dont le samedi 29 novembre avec la participation de l'EMI (classes de chant, flûte
traversière et guitare) – plusieurs représentations sur le territoire / du V.28/11 au dim. 30/11
- Un temps de **rencontre au plateau avec Hugh Coltman** (mardi 02 décembre)
- Un « **impromptu musical** » à la médiathèque / par les classes de chant, saxophone,
piano (samedi 06 décembre)
- **Itinéraire fabuleux** : un sextuor et une comédienne autour d'œuvres de Ravel et
Stravinsky => projet annulé

📌 Questions et échanges suite à la présentation des parties 2, 3 et 4 (p.4 à 8)

- **Détail des projets 2024-2025 :**

Diverses échappées (flûte traversière/violon/guitare ; guitare ; musique de chambre ; piano ; accordéon ; clarinette-saxophone), l'EMI au Carré d'argent, un « concert familles », un partenariat association de théâtre et impro créa, un concert de fin d'année, un concert de Pratiques Collectives, une jam session, etc.

Des actions et rencontres : un projet autour des risques auditifs (exposition, conférence), des rencontres d'artistes et ateliers musicaux – R. Garcia-Fons, K. Ruiz, Diwan-Diwan, Marion Rampal et Pierre-François Blanchard, Delgres, Paul's fingers.

- **Les Interventions en Milieu Scolaire (IMS) dans le cadre de l'EAC *: 2 modalités de dispositif lié à un historique territorial :**

→ Avant 2005 existence de 2 intercommunalités distinctes : Pontchâteau (4 communes) et St-Gildas-des-Bois (5 communes) => IMS dispensées via l'EMI pour la CC de Pontchâteau. Pas de structure ressource sur la CC de St-Gildas (pas de dumiste en poste à l'Escale Musicale) avec pour conséquence de faire appel aux prestations de MIXT (anciennement Musique et Danse 44) avec un financement des communes (tarif en 2026 : 1,45€ par habitants).

→ A la fusion des deux intercommunalités en 2005 :

- Maintien du fonctionnement antérieur au niveau des IMS (EMI / MD44).

- Prise en charge du coût global des interventions par l'EPCI (compétence culture) => convention aujourd'hui avec MIXT sur 5 ans (dernière convention signée en 2025)

= Un fonctionnement double toujours en place aujourd'hui.

Budget : 11 000€ annuel pour le poste de dumiste à l'EMI et 24 600€ annuel pour la convention avec MIXT en 2026.

** L'EAC pour rappel : Démarche de projets visant l'ouverture et l'éducation à l'art et à la culture. Processus qui s'articule autour de 3 piliers : 1. L'acquisition de connaissances (lexique spécifique, repères historique) / 2. La pratique artistique / 3. La rencontre avec les œuvres, les artistes, les lieux de création.*

- **Une autre action importante en 2024-2025 :**

Travail commun entre Géraldine Simon, Tiphaine G-S, Dominique Fraslin et le service RH sur la mise en œuvre de l'ISOE pour l'équipe enseignante => une longue année (voire plus) de travail et d'échanges, avec une mise en place à partir de septembre 2025) => *Etonnement d'une représentante de parents quant au laps de temps important nécessaire à cette mise en œuvre. En effet, elle-même enseignante dans l'Education Nationale, cette indemnisation lui semblait normale et allant de soi.*

- **Projet annulé : « Itinéraires fabuleux » :**

6 musiciens & 1 comédienne dans un projet autour d'œuvres de Ravel et Stravinsky => Le projet visait une répétition ouverte aux écoles partenaires dans le cadre des IMS. Également un travail avec les élèves des classes de Formation Musicale puis restitution en décembre. *Un devis refusé par la direction de l'EPCI (DGS et président) malgré un budget dédié bien prévu sur 2025. Les raisons en sont que les enseignants artistiques de l'EMI, comme l'ensemble des agents de l'EPCI, sont soumis aux règles générales d'obligations déontologiques des agents publics. Ainsi, un agent public ne peut toucher de prestations financières par son employeur autres que celles indiquées dans son contrat de travail. A été invoqué ici le risque de conflits d'intérêts, voire de favoritisme ou d'incompatibilité avec les obligations déontologiques énoncées par le code général de la Fonction Publique (dignité, impartialité, intégrité, probité).*

Un questionnement au service juridique de l'EPCI est en cours (pour le moment, le service n'est pas disponible pour y répondre faute de temps, déjà occupé par des dossiers prioritaires). La commande pour ce projet était celle d'une prestation artistique globale, la rémunération des musiciens était effectuée via la Compagnie du Passage.

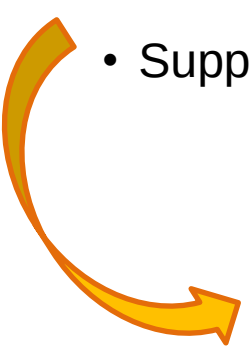
Au-delà de ce cas précis, l'EMI comme de nombreux conservatoires et écoles de musique, proposent à leurs enseignants, de manière plus ou moins régulière, de se produire au sein de leurs établissements à travers des projets artistiques valorisants et inhérents à leurs missions d'artiste-enseignant => Besoin donc d'un cadre clair sur ce type de prestation afin de pouvoir communiquer avec le plus de transparence possible tout en permettant la poursuite de projets pédagogiques, qualitatifs et porteurs de sens pour le territoire et ses habitants.

5. RAPPEL DES DIRECTIVES 2025

Les orientations de gestion (présentation en conseil communautaire lors du vote du ROB et du budget) :

Ecole de Musique recentrée sur un public => habitants du territoire et prioritairement les jeunes pour l'enseignement musical

- Maintien des emplois statutaires en adéquation avec la capacité d'accueil du bâtiment.
- Amélioration des rémunérations (versement de l'ISOE).
- Limiter les remplacements dans les services aux fonctions prioritaires (également voté en BC du 25 février 2025).
- Suppression des heures complémentaires.



Demandes formulées fin mai 2025 (note de service 2025-04 du 27 mai 2025)

- = Une priorité mise pour l'accueil des nouveaux élèves enfants du territoire dans les classes en tension (batterie, piano, violon).
- = Non remplacement de l'enseignant en arrêt longue durée (disciplines Trombone/Tuba).
- = Recourir à 5 CDDs au lieu de 7 pour la rentrée 2025-2026.
- = Suppression des heures complémentaires (régulation sur des classes à petits effectifs).
- = Travailler à partir d'octobre 2025 sur « une application renforcée des orientations en 26-27 à partir de l'analyse de 25-26 ».

6. Les ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

- Un fort impact budgétaire des différentes évolutions à venir avec de nouvelles baisses de dotations de l'Etat et une réduction de certains recettes à prévoir pour 2026 (lien par exemple à la Réforme de la Taxe Professionnelle) => un effort global nécessaire de maîtrise budgétaire de 400 000 € au niveau de l'EPCI est pour le moment annoncé.
- Plus spécifiquement concernant l'EMI (impacts similaires pour tous les services – hors subvention départementale) :
 - ⇒ La perte définitive de la subvention du département (20 000€).
 - ⇒ Une demande de réduction des recours aux prestataires externes (priorisation des interventions d'animations).
 - ⇒ Une priorisation également des supports de communication.
 - ⇒ Une hausse des charges de personnel à neutraliser.
 - ⇒ Liberté laissé aux services de proposer toute mesure de gestion pouvant permettre d'atteindre les objectifs budgétaires 2026.

👉 Questions et échanges suite à la présentation des parties 5 et 6 (p.10)

- **Prise de parole des représentants de parents :**

Au regard des derniers mois écoulés, ressenti d'un profond agacement par le collectif de parents. Leurs différentes demandes d'échanges et de réponses claires n'ont pas abouti. Reçus par Dominique Frasin qu'ils remercient, ils n'ont cependant pas pu rencontrer le président M. Mogan, ni M. Maugey le DGS, et ils le regrettent profondément. Un ressenti de dédain donc, une inquiétude aussi et quelque chose au fond d'eux de brisé en tant que citoyen, une confiance perdue et à reconstruire. Pour les représentants d'élèves et de parents, la crédibilité de l'EMI est en jeu suite aux décisions violentes de juin dernier avec l'intense regret de ne jamais pouvoir échanger en direct avec les personnes ayant pris les décisions ; des décisions impactant fortement l'accès à la musique et à la culture sur le territoire qu'ils habitent => Quelle qualité pour la culture demain sur le territoire ? Les élus décident, mais quid de la population : n'est-ce pas des habitants qu'il faut partir pour avancer ? Une optimisation des moyens, d'accord mais vigilance à ce que cela soit fait de manière cohérente et respectueuse, en maintenant une qualité de service. L'EMI apporte une réelle lumière sur le territoire, tant culturellement que socialement, un service primordial pour la population et plus largement pour la société.

Les parents et élèves requestionnent également sur les points restés en suspens en lien aux décisions administratives récentes et l'évictions d'élèves après réinscription : les critères d'âge ou de résidence ont été évoqués, mais sans justification précise ni prise en compte de leur parcours déjà engagé au sein de l'EMI. L'argument financier avancé pour le non-remplacement du professeur de trombone ne justifie pas les évictions dans les autres disciplines (piano, violon, batterie) : remplacer un élève hors territoire ou un adulte par un enfant du territoire « rapporte » moins puisque le tarif est plus bas → Pourquoi ces élèves n'ont-ils pu être réintégrés malgré les demandes fondées sur le règlement intérieur ? Une réponse négative a été donnée, sans éclaircissement sur les raisons profondes ni sur les alternatives envisagées.

👉 Dominique Frasin prend la mesure des paroles exprimées et reconnaît que le calendrier n'a pas été confortable pour la mise en œuvre des décisions politiques. Elle a déjà rencontré les parents au début de l'été, ils connaissent donc déjà son point de vue sur ces questions. Depuis quelques temps, les questionnements des élus tournent essentiellement autour du budget, des restrictions budgétaires, et cela inquiète beaucoup. Les orientations budgétaires en 2026 seront plus impactantes encore sur les différents budgets des services.

Par ailleurs, D. Frasin confirme aux représentants de parents présents qu'il n'y aura pas d'autres réponses faites, ni de nouveau rendez-vous proposé au collectif de parents concernant les points restés pour eux non éclaircis.

- **Représentants de parents : Quelles disciplines ont été supprimées suite à l'arrêt des heures complémentaires et de la suppression des 2 CDD ?**

👉 Les impacts sur le service et les aménagements du fonctionnement de l'EMI pour la rentrée 25-26 ont été :

- *Des réinscriptions refusées pour des élèves déjà inscrits et en cours d'apprentissage depuis plusieurs années (enfants hors territoire, adultes du territoire et hors territoire) – classes instrumentales en tension (batterie, piano, violon).*
- *La suppression de la Formation Musicale adulte 1.*
- *La fermeture de la classe Trombone/Tuba, avec le « transfert » temporaire des élèves vers l'enseignant trompette.*
- *La diminution du nombre de places disponibles en accordéon, basse, contrebasse et piano (suite suppression des heures complémentaires).*
- *3h d'éveil musical maintenus en heures complémentaires sur le poste de l'enseignante dumiste.*
- *Le maintien de la Formation Musicale adulte 2 (adultes qui avaient suivi la FM1 notamment), de la chorale enfant et de l'atelier vocal adulte => intégration de ces heures dans les contrats existants des postes de FM et Chant impliquant donc la diminution des heures dédiées à la Formation Musicale enfants / adolescents et aux cours individuels de chant pour ces deux contrats.*

- **Autre questionnement des représentants de parents :**

- **La non possibilité du recours aux heures complémentaires a nécessité une organisation complexe** → S'il n'y a plus de marge de manœuvre en termes d'heures, quelles sont ou seront les conséquences concrètes sur les projets ou les élèves ? Crainte pour la suite d'une baisse de qualité de service pour la population.

- **Le budget global de l'école de musique est-il amené à diminuer ?** Si oui, quelles sont les perspectives et les mesures prévues ? est-ce qu'il va y avoir d'autres impacts sur le parcours scolaire à l'EMI (pourra t il toujours y avoir des projets comme les masterclass, les interventions extérieures, les concerts et échappées musicales ...?)

👉 *Pour le moment le budget est en cours d'élaboration. Le budget des actions et projets est un budget spécifique et n'est donc pas directement lié au budget RH et aux heures de cours.*

Une révision des tarifs va de nouveau être proposée cette année (temps de réflexion à venir lors de la prochaine commission culture le 20 novembre prochain)

👉 *Crainte des usagers d'une hausse des coûts et d'une baisse de la qualité des propositions (notamment si moins de projets, rencontres d'artistes). Ressenti mitigé sur ce point. Pour les représentants de parents, une augmentation des tarifs, pourquoi pas, à condition que la qualité des projets reste stable et que cela n'impacte pas la dynamique de l'école de musique. La mise en place du système de quotient familial serait pour eux une solution à envisager, pour plus d'équité sur le territoire et entre les familles.*

👉 *La question des QF a déjà été soulevé en commission culture, elle apparait également dans le projet d'établissement mais n'a pas encore été étudiée concrètement faute de temps.*

- **Information par les représentants de parents** de la création toute récente d'une association « apemi, l'union fait la note ».

Démarche importante pour le collectif de parents, notamment pour une question de légitimité quant aux démarches auprès de l'EPCI. Les statuts seront transmis ultérieurement. Cette association pourrait peut-être être un atout pour le soutien à l'EMI, par exemple, en organisant des événements générateurs de recettes pour financer des projets ou des activités ?

👉 *Cela pourra être une piste à explorer lors des prochains temps d'échanges.*

7. ECHANGES et PROPOSITIONS pour la suite - récapitulatif des échanges sur les propositions de l'ensemble des personnes présentes lors de ce CE

Propositions d'évolution / Suites à donner

- Augmenter la fréquence des Conseils d'établissement et encourager les élus et davantage de personnes de la direction à y participer / 2 dates prévues sur le 1^{er} trimestre 2026 :
 - ⇒ mercredi 21 janvier (19h30) avant vote des tarifs et proposition de fonctionnement.
 - ⇒ début mars après le vote du budget.
- Dynamiser la communication sur les événements de l'EMI.
- Temps de travail pour un nouveau Règlement Intérieur avec assurance d'un respect de sa mise en œuvre.
- Réflexion sur la mise en place de QF pour la tarification 27-28 ?
- Nouvelle augmentation des tarifs en 26-27 (cf. travail avec la commission culture à venir).

Contexte

- Une organisation de fonctionnement revue « sans préavis » pour l'année 2025-2026 : réinscriptions terminées et disciplines engagées dès le mois de juin.
- Un contexte budgétaire de plus en plus restreint.
- Une équipe motivée, dynamique, compétente mais inquiète et malmenée.
- Un manque de communication et de concertation entre les différents niveaux de décisions quant à l'organisation du service
- Des décideurs qui ne sont jamais présents lors des échanges

Impacts

- Un climat manquant de sérénité et flou pour l'avenir du fonctionnement de l'EMI (budget, organisation)
- Au niveau des représentants de parents : la création d'un collectif de parents et d'élèves en lien au noyau déjà existant de représentants de parents et d'élèves (articles de presse, pétition ayant recueillie plus de 1000 signatures, actions diverses depuis juin dernier).
- Création d'une association tout récemment « apemi l'union fait la note ».
- Au niveau de l'équipe enseignante : la création d'une section syndicale (questionnements et inquiétudes sur le devenir du service) – Section déclarée auprès de l'EPCI.
- Une organisation pédagogique incertaine.

Vers l'organisation
2026-2027

Points de vigilance

- Baisse budgétaire => hausse des tarifs mais vigilance sur le maintien de la qualité de service à la population et l'âme de l'EMI (projets, dynamisme, rencontres, etc.).
- La musique : un processus d'apprentissage et d'engagement mutuel sur le moyen et long terme. Une fois un élève engagé, difficile de lui dire qu'il ne pourra pas poursuivre l'année suivante s'il le souhaite.
- Place réelle à accorder aux familles et aux élèves dans les décisions de l'école → Une volonté de participation a été reconnue, mais les modalités concrètes restent à définir.
- Comment être entendu ? Une nécessité d'être à l'écoute, et être écouté, d'un véritable dialogue et d'une réelle concertation à mettre en place.
- Communication et mise en valeur de ce qui est fait à l'EMI => communication sur les actions plus dynamique, plus moderne, ludique et visible / école vivante, il faut que cela se voit !
- Arrivée de nouveaux élus en mars 2026, nouvelle équipe => travail d'acculturation à faire, mise en valeur des actions, mise en lumière du fonctionnement d'une école de musique pour aider à la décision.
- Développement de proposition et des publics par rapport à la grandeur des locaux => certains dispositifs collectifs peuvent amener un développement possible malgré des locaux restreints.
- Organisation 26-27 à penser avec un nombre d'heures d'enseignement constant (sans plus de possibilité de recourir aux heures complémentaires).
- Elus (commission culture et organes décisionnaires de la ccpsg) décideurs
 - ⇒ nécessité de connaître leurs points de vue sur le niveau de qualité pour la culture, pour la musique sur le territoire ?
 - ⇒ Vigilance sur prise en compte des avis et du travail effectué dans les instances de commission (risque de démotivation des élus).

Éléments positifs

- Une école de musique dynamique, transmettant un enseignement de qualité, reconnue par les usagers et la population.
- Le maintien d'un nombre d'inscrits important malgré la baisse d'heures de cours disponibles
- Des parents et élèves constitués en collectif puis en association : ouverts au dialogue et volontaires pour prendre part aux réflexions quant à l'organisation future de l'EMI (suite aux évolutions budgétaires) => Ils ont questionné les élus quant aux décisions prises et souhaitent prendre part à la réflexion sur l'organisation future de l'EMI.
- Une commission culture avec des élus motivés et impliqués.
- De nouveaux interlocuteurs à venir (en lien aux élections de mars 2026) => possibilité de coconstruire une nouvelle manière de travailler ensemble ?

8. AUTRES QUESTIONS et ELEMENTS PARTAGÉS

- **Remboursement des cours non assurés entre le 15 septembre et le 3 novembre** → Est-il prévu un remboursement au prorata temporis ? Cela semble logique puisque les cours n'ont pas été assurés.

Comme indiqué dans le RI de l'EMI : un remboursement est effectué au bout de 3 semaines d'absence, au prorata des cours non assurés. Un dégrèvement sera donc bien effectué pour les 5 semaines d'absence de FM et/ou de chorale enfant (jusqu'aux vacances de La Toussaint) => Ce dégrèvement apparaîtra sur la facturation du 2^{ème} trimestre.

Ici 124 élèves sont impactés (11h30 de Formation Musicale et 1h de chorale enfant) avec donc un impact important sur l'apprentissage des élèves (disciplines d'enseignement collectif complémentaires et inhérentes au cursus complet).

Remplacement temporaire en cours (depuis le 4/11), dans l'attente d'un recrutement pérenne.

- **Facturation opaque et absence de récapitulatif**

- Une facture récapitulative n'a jamais été reçue, malgré les prélèvements effectués par la Communauté de Communes.
- Cette année encore, aucune facture reçue.
- La facture est nécessaire pour certaines aides (ex. : CE du conjoint).

Cette anomalie connue depuis plusieurs temps en effet est en cours de remise à jour. Un mail a été envoyé ce 12 novembre aux familles par Karine EVAIN, assistante administrative dans ce sens. Cela va donc décaler la facturation du 1^{er} trimestre qui sera effectuée au mois de décembre au lieu du mois de novembre.

Pour les CE ou autres demandes d'aides, nous proposons comme chaque année des attestations aux familles => faire une demande auprès de Karine Evain (kevain-emi@cc-paysdepontchateau.fr)

- **Réorientation des élèves de trombone et tuba** → Cette réorientation vers le professeur de trompette est-elle permanente ? Un élève issu du parcours découverte peut-il demander ces instruments ?

Une question encore sans réponse qu'il faudra aborder et traiter lors de notre prochain CE en janvier prochain.

Les PROCHAINES ETAPES...

Des rencontres et un travail collectif (Commission Culture, EMI, Représentants de parents, Direction CCPSG) avec 2 nouveaux Conseils d'établissement à venir :

- Mercredi 21 janvier 2026 (19h30) => Réflexion, partage de vision et écriture d'une note de fonctionnement de l'EMI pour la rentrée 2026-2027.
- Semaine du 03 mars 2026 => Informations budget 2026, adaptations des orientations de fonctionnement / Début du travail sur un nouveau règlement intérieur.